

Retour sur les lieux de travail.

Des mesures à prendre pour un milieu de travail sécuritaire!

Bien que nous n'ayons pas encore toutes les réponses à vos questions, les rencontres que nous avons eues avec la CS dans les dernières 36 heures nous ont permis d'en obtenir quelques-unes que nous vous transmettons aujourd'hui.

Retour du personnel à l'école.

Consignes de sécurité pour toutes et tous!

- ✓ Dans tous les lieux, en fonction des règles de la santé publique,
 - La distanciation sociale de 2 mètres entre chaque personne devra être respectée (ce qui implique aucune poignée de main ou autres contacts physiques);
- ✓ Bien que le ministère indique qu'il appartiendra aux directions d'école de déterminer si le télétravail est permis et selon quelles conditions, la CS a indiqué qu'elle priorisera le télétravail lorsque la présence du personnel de l'école ou du centre ne sera pas essentielle pour effectuer certaines tâches ainsi que pour le personnel à risque. **Nous vous invitons à discuter avec votre direction et en équipe-école des situations qui nécessitent ou non une présence essentielle à l'école ou au centre**
- ✓ Le partage d'objets devra être évité ainsi que le transport de ceux-ci entre l'école et la maison (cahiers, crayons ...)
- ✓ Les lieux physiques de l'école ou du centre subiront un entretien quotidien et régulier.
 - Les salles de bain et les surfaces touchées régulièrement (poignées de porte, interrupteurs, fontaines d'eau, robinets, etc) seront nettoyées plusieurs fois par jour avec les produits nettoyants habituels (même les salles de bain de classe du préscolaire)
 - Les objets partagés par plusieurs élèves seront nettoyés entre chaque utilisation

- Au préscolaire notamment, les jeux et les jouets lavables devront être utilisés en rotation afin que ceux-ci soient nettoyés entre chaque session de jeux par du personnel responsable de cette tâche. Il faudra donc organiser judicieusement les ateliers pour permettre une coordination efficace (fonctionnement déjà en place au SDG d'urgence)
- ✓ Chaque membre du personnel devra suivre les règles de l'étiquette respiratoire et du lavage des mains, soit le lavage des mains à l'entrée à l'établissement, avant et après chaque récréation, avant et après la consommation de nourriture, après s'être mouché et à la sortie de l'établissement.
 - À cet effet, des mouchoirs seront mis à la disposition du personnel et des élèves et devront être jetés dans une poubelle *sans contact* munie d'un couvercle.
 - Le matériel nécessaire au lavage des mains très fréquent, incluant du savon ou des solutions hydroalcooliques, sera disponible pour le personnel et les élèves
- ✓ À ce jour, le port du couvre-visage ne sera pas exigé pour les membres du personnel dans les écoles primaires. Cela sera toutefois permis pour celles et ceux qui souhaiteraient tout de même en porter (pour des détails, consulter Port du couvre-visage dans les milieux). La CS ne fournira pas le couvre-visage.
 - Nous avons toujours des questions quant à la faisabilité de maintenir la distanciation de 2 mètres dans certaines situations notamment au préscolaire, avec certains élèves ou dans certains groupes. La CS a la même préoccupation et est actuellement à la recherche de solutions.

Dans les **écoles primaires**, comme il est prévu que les élèves arriveront le 19 mai, il est nécessaire de préparer leur arrivée. Il faudra donc suivre toutes les règles précédemment énumérées et mettre la main à la pâte afin d'organiser ce retour en classe.

- ✓ Le gymnase et la cafétéria seraient « convertis » en salles de repos ou de travail pour le personnel. La distanciation physique de 2 mètres devra y être respectée.
- ✓ Les locaux comme la bibliothèque, le local informatique ou ceux des spécialistes, pourraient être convertis en locaux de classe selon les besoins d'espace.
- ✓ Comme la distanciation physique de 2 mètres devra être respectée entre chaque élève et entre les élèves et l'enseignante, chaque local de classe devra être évalué afin de déterminer combien d'élèves pourront y être installés (maximum de 15 élèves par local).
 - Du marquage devra être réalisé au sol et sur du mobilier
 - Idéalement, du mobilier pourrait soutenir visuellement la distanciation

- Par mesure d'hygiène, tout le mobilier en tissu ou non lavable ne devra pas être utilisé
 - Pour certains groupes, appliquer la distanciation sera plus difficile, il faudra être créatif ou user d'ingéniosité ou demander de l'équipement de protection (je vous rappelle que nous sommes en attente à ce propos)
- ✓ En fonction du personnel et du nombre d'élèves présents à l'école, vous aurez saisi que la composition des groupes devra possiblement être revue. Si cela est possible, les élèves retrouveront leur groupe habituel. Toutefois, selon les besoins organisationnels certains élèves pourraient être transférés dans un autre groupe (du même degré, du même cycle ou multi-âge). Nous vous encourageons à participer activement à cette organisation afin que toutes et tous y trouvent satisfaction le plus possible.
- ✓ Chaque groupe devra rester isolé l'un de l'autre. Cela implique plusieurs contraintes
- L'élève devra se rendre dans son local dès son arrivée à l'école.
 - Chaque groupe aura un moment pour aller à la récréation. Comme la distanciation de 2 mètres doit être respecté, une rotation devra s'effectuer pour les récréations.
 - À l'extérieur, l'accès aux modules de jeux sera interdit. Des zones pourront être créées sur la cour d'école pour accueillir plus d'un groupe lorsque le respect de la distanciation sera possible.
 - La période de repas se passera aussi en classe (un repas froid ou un thermos). Un autre personnel viendra prendre le relais. Un horaire en rotation devrait aussi être établi. Pour le personnel, un air de repos et de repas sera aménagé afin de respecter la distanciation physique.
 - À la fin des heures de classe, l'élève utilisateur du SDG, demeurera dans SA classe avec l'éducatrice du SDG.
 - Les déplacements seront minimisés, donc pas de spécialité à l'externe (à ce jour, nous attendons toujours des réponses quant à la tâche et à l'organisation de l'horaire des enseignantes et des enseignants)
 - Chaque groupe sera comme « une famille » avec le moins d'intervenants possible.
- ✓ À cet effet, il faudra modifier l'horaire et organiser une rotation afin que tous les groupes puissent profiter de l'extérieur et d'un moment pour dîner.

Nous avons posé des questions, tant au ministre de l'éducation qu'à la CS, sur tout ce qui touche la tâche et l'affectation du personnel (spécialistes, horaire de travail, organisation du travail) mais n'avons pas encore obtenu de réponse. Concernant le respect des paramètres

de la tâche du personnel enseignant, les représentations faites par la FSE aujourd'hui auprès du cabinet ont permis de valider une information primordiale concernant la planification de l'entrée des élèves à venir. Nous pouvons vous confirmer qu'en cas de dépassement de la tâche éducative, le personnel enseignant aura droit au paiement de la compensation monétaire au 1/1000 du traitement annuel comme le prévoit la clause 8-6.02 C) de la convention collective nationale.

Nous sommes conscients que la situation actuelle met énormément de pression sur vous. Nous tentons de trouver des solutions qui correspondent aux besoins de vos milieux respectifs et qui réduisent autant que faire se peut les impacts négatifs sur vous. La CS a l'obligation de nous consulter et de fournir un milieu de travail exempt de risques pour la santé et la sécurité de son personnel selon la convention collective.

Nous avons également été informés de l'intention de la CNESST de fournir un guide destiné spécifiquement aux écoles primaires. Ce guide pourra également nous soutenir dans les discussions à venir.

Soyez assurés qu'à l'occasion des rencontres avec la CS, nous transmettons toutes les inquiétudes et les préoccupations que vous nous soulevez par courriels ou par téléphone.

Soyez assurés que nous travaillons très fort afin de vous revenir rapidement avec des éléments de réponses.

N'oubliez pas, ce qui est vrai aujourd'hui, peut changer demain... restez à l'affut!

Prochaine publication à venir, secondaire, FP et EDA!